DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES

MAIRIE DE
FLINES-LEZ-MORTAGNE
59158

Tél : 03.27.26.82.64
Fax : 03.27.26.90.22
E-mail : mairieflineslezmortagne@orange.fr

Compte-rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL du 30 JUILLET 2020

Présents : LEBRUN VANDERMOUTEN B. - DE BRUYCKER D. - GÉRARD L. - DELFOSSE M. - BOUKLA J. - BOURGHELLE J. - DELANNOY N. - KOVACS A. - DELFOSSE T. - SERVENT C. - ROBETTE O. - VANDENABEELE P. - BAZOGE R. - MERLIN M. - MORTREUX C.

Excusés : NOLLET D. (procuration à L. GÉRARD) – BOULANGER S. (procuration à M. DELFOSSE).

Absentes : PERREUX C. - DELPLACE I.

Mme Céline MORTREUX a été élue secrétaire de séance.

La condition de quorum est remplie

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la précédente réunion.

1) **Le Compte Administratif 2019** voté le 5 mars 2020 a fait l'objet d'une observation des Services de l'État, en ce qui concerne l'état des dépenses engagées non mandatées au 31 décembre 2019, pour un montant de 1 243 676.00 €, précisant que ces reports inscrits au budget primitif 2020 voté le 18 juin 2020, engendraient une présentation financière du budget en déséquilibre.
Les reports budgétaires de 2019 ont été modifiés aux sommes de 96 304.00 € réellement dépensées au 30 juillet 2020 en investissement).
Cette modification a été inscrite dans le budget primitif rectifié afin de prévoir les dépenses estimées en propositions nouvelles 2020 et non plus en report de l'exercice 2019.
Le Compte Administratif a donc permis l'affectation des résultats comme suit :

Section d'investissement :

Dépenses	394 010,59 €
Recettes	526 526,19 €

Résultat	+ 132 515,60 €
Résultat antérieur	+ 439,07 €

Résultat de clôture	+ 132 954,67 €

Reste à réaliser :

Dépenses	96 304,00 €
Recettes	384 395,00 €

Résultat cumulé	+ 421 045,67 €

Section de fonctionnement :

Dépenses	781 870,74 €
Recettes	942 444,36 €

Résultat	+ 160 573,62 €

Affectation du résultat 2019 :

Résultat antérieur	80 000,00 €
Excédent de fonctionnement 2019	+ 160 573,62 €

Résultat de clôture 2019	240 573,62 €

Après délibération, le Conseil Municipal DÉCIDE :

- d'affecter 240 573,62 € au compte 002 report à nouveau.

2) **Le Budget Primitif 2020 a été modifié en conséquence et voté à l'unanimité** comme suit :

SECTION INVESTISSEMENT

Les dépenses et recettes ont été votées comme suit (modification de la colonne report 2019) :

Dépenses				
Chapitre	**Article**		**Report 2019**	**Propositions 2020**
16	1641	Emprunt Remboursement capital		47 065.00 €
16	168751	Amortissement dépenses Travaux d'urgence Eglise Flines Centre		1 156.00 €
20	2031	Honoraires Frais d'études - 33 200 € transfert vers compte 2312	4 592.00 €	
20	2033	Frais insertion Marchés Regroupement scolaire	864.00 €	
21	2111	Acquisition immobilière		10 000.00 €
21	2183	Acquisition matériel informatique	855.00 €	
21	2184	Acquisition mobilier	888.00 €	10 000.00 €
21	2188	Acquisitions diverses		9 511.86 €
23	2312	Part. financière Dépollution Rubanerie		33 200.00 €
23	2313	Travaux Regroupement scolaire	80 100.00 €	1 504 262.01 €
41	2313	Amortissement honoraires architecte année 2015		4 200.00 €
23	2315	67 points lumineux suppl. Eclairage Public + Honoraires AMO	9 005.00 €	16 000.00 €
		Total	**96 304.00 €**	**1 635 394.87 €**
		Total Général 1 731 698.87 €		

Recettes				
Chapitre	**Article**		**Report 2019**	**Propositions 2020**
	001	Excédent Investissement reporté		132 954.67 €
	021	Virement de la Section Fonctionnement		240 000.00 €
10	10222	FCTVA		48 657.20 €
10	10223	TLE		18 000.00 €
13	13251	Fonds Concours CAPH Projet Regroupement Scolaire	174 395.00 €	
13	1341	DETR (- 210 000 € Transfert vers compte 1383 ADVB)	210 000.00 €	
13	1347	Dotation Soutien Investissement Local		532 192.00 €
13	1381	Subvention DRAC Eglise St-Martin		16 644.00 €
16	1641	Emprunt		350 000,00 €
041	2031	Amortissement honoraires architecte année 2015		4 200.00 €
040	2031	Amortissement Travaux Trottoirs Département		4 656.00 €
		Total	**384 395.00 €**	**1 347 303.87 €**
Total Général 1 731 698.87 €				

SECTION FONCTIONNEMENT

Les dépenses et recettes sont équilibrées à la somme de 1 132 319.77 €uros.

Dépenses		
Chapitre		Propositions 2020
011	Charges à caractère général	278 483.15 €
012	Charges de Personnel et frais assimilés	430 250.00 €
014	Atténuation de charges	6 272.00 €
65	Autres charges de gestion courante	109 685.00 €
66	Intérêts d'emprunts	18 300.00 €
67	Charges exceptionnelles	2 100,00 €
022	Dépenses imprévues	42 573.62 €
023	Virement à la Section Investissement	240 000.00 €
042	Opérations d'ordre - amortissement	4 656,00 €
	Total	**1 132 319.77 €**

Recettes		
Chapitre		
013	Atténuation de charges	100,00 €
70	Produit des services ou du domaine	29 340.00 €
73	Impôts et Taxes	389 334.15 €
74	Dotations et participations	465 272.00 €
75	Autres produits de gestion courante	7 700.00 €
002	Report du résultat excédentaire 2019	240 573.62 €
	Total	**1 132 319.77 €**

3) Monsieur le Maire a communiqué aux élus (certains d'entre eux avaient déjà eu l'information lors de la réunion de la Commission « Travaux » du 13 juillet 2020) que la demande de subvention DSIL, sollicitée en décembre 2019, pour le projet du regroupement scolaire, a été refusée par un courrier reçu de la Sous-préfecture le 7 juillet 2020.

Lors de la visite de Monsieur le Sous-préfet le 15 juillet dernier, Monsieur le Maire et Monsieur Daniel DE BRUYCKER, 1er adjoint, ont profité de cette rencontre afin de lui demander de réétudier et de reconsidérer le dossier, en lui expliquant que l'obtention de cette subvention était la condition sine qua non pour que le projet du regroupement scolaire aboutisse.
En effet, sans cette subvention et sans un emprunt (non réalisé sans confirmation de l'obtention de ladite subvention), le projet ne pourra pas se faire. Monsieur le Sous-préfet a répondu qu'il allait soutenir le projet et qu'il donnerait une réponse favorable. Dans l'attente d'une confirmation écrite de sa part, le projet est bloqué.

La date de démarrage des travaux sera donc reportée, selon la réponse et la date de réponse du Sous-préfet. Monsieur Daniel DE BRUYCKER pense que si nous obtenons une réponse positive rapidement, un démarrage des travaux pourrait être envisagé, soit aux vacances de Toussaint, soit plus tard.
Les offres des entreprises (validées par la Commission d'appel d'offres) étant valables jusqu'au 16 octobre 2020, il faudrait envisager, en cas de report de démarrage des travaux au-delà du 16 octobre que les entreprises risquent de réactualiser leurs prix.

4) En ce qui concerne le vote des subventions aux différentes associations communales, Mme Muriel DELFOSSE, adjointe aux Finances, ayant analysé les courriers et bilans reçus, a proposé d'attribuer les montants des subventions en tenant compte des périodes d'activités réduites pour l'ensemble des associations en raison du Covid-19.
La proposition des montants à attribuer ayant été réalisée sans consultation de la Commission Finances (par manque de temps), il a été décidé de voter l'enveloppe globale au Budget Primitif 2020 et de réunir la Commission Finances le lundi 3 août 2020 pour statuer sur les montants définitifs des subventions à attribuer.

5) Monsieur le Maire a indiqué le résultat des élections au sein de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut

EXECUTIF CAPH Mandat 2020-2026		
STATUT	NOM PRÉNOM	DÉLÉGATION
Président	Aymeric ROBIN *Maire de Raismes*	Transitions, aménagement et mobilités
1er Vice-Président	Michel QUIÉVY *Maire de Mortagne du Nord*	Emploi, insertion et économie sociale et solidaire
2ème Vice-Présidente	Anne-Lise DUFOUR-TONINI *Maire de Denain*	Développement et stratégie foncière économique
3ème Vice-Président	Salvatore CASTIGLIONE *Maire de Wallers*	Développement du patrimoine UNESCO, Arenberg Creative Mine et enseignement supérieur
4ème Vice-Président	Bruno SALIGOT *Maire d'Escaudain*	Environnement, prévention des risques naturels et eco-responsabilité
5ème Vice-Président	Pascal JEAN *Maire de Neuville sur Escaut*	Habitat, logement et attractivité résidentielle
6ème Vice-Président	Isabelle DENIZON-ZAWIEJA *Adjointe à Roeulx*	Culture et animation territoriale
7ème Vice-Présidente	Nathalie COLIN *Maire de Rosult*	Développement rural, agriculture et circuits courts
8ème Vice-Président	Jean-Marc MONDINO *Adjoint à Saint-Amand-les-Eaux*	Promotion touristique du territoire et relations transfrontalières
9ème Vice-Président	Jean-François DELATTRE *Maire de Haspres*	Finances et pacte de solidarité communautaire
10ème Vice-Présidente	Dalila DUWEZ-GUESMIA *Maire de Lourches*	Politique de la ville, cohésion sociale et renouvellement urbain
11ème Vice-Président	Jean-Noël BROQUET *Maire de Thun-Saint-Amand*	Schéma de mutualisation et modernisation de l'action publique
12ème Vice-Président	Jean-Paul RYCKELYNCK *Maire d'Haveluy*	Vie sportive et sport-santé
13ème Vice-Président	Jean-Michel MICHALAK *Maire de Sars-et-Rosières*	Stratégie numérique et communication digitale
14ème Vice-Président	Christophe PANNIER *Maire de Bruille-Saint-Amand*	Commerce, artisanat et l'emploi de proximité
15ème Vice-Président	Jean-Claude MESSAGER *Maire de Lecelles*	Gestion du cycle de l'eau et assainissement

6) **A l'unanimité, à 17 Voix POUR,** Messieurs Thierry DELFOSSE et Marc MERLIN, ont été élus, respectivement délégué titulaire et délégué suppléant de la Commune de Flines-lez-Mortagne à la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut.

7) **A l'unanimité, à 17 Voix POUR,** Monsieur Jacques BOURGHELLE a été élu Correspondant « Défense » de la Commune de Flines-lez-Mortagne.

8) **A l'unanimité, les Membres du Conseil Municipal ont accepté** la mise à disposition gratuite par un contrat de prêt « commodat » de la licence IV appartenant à la Commune aux gérants du futur restaurant « Le Point Gourmand » dont l'ouverture est prévue en août 2020 (date précise non connue ce jour), qui ont suivi les formations obligatoires pour la vente de boissons (catégorie concernée par la licence IV).

Questions diverses :

- Afin de permettre la distribution des courriers aux habitants (toutes boîtes), il a été demandé à Monsieur le Maire de fournir une liste de noms et rues à chaque élu présent.

- Questions de Monsieur Marc MERLIN

  - Un dépistage gratuit pour le Covid-19 est-il prévu sur la Commune de Flines-lez-Mortagne ?

Réponse : Non, il n'est pas prévu de dépistage sur la Commune, les dépistages ont lieu sur Condé-sur-l'Escaut et Saint-Amand-les-Eaux.

  - En ce qui concerne le site internet et les photos des élus présents sur le site, il serait intéressant qu'il soit indiqué pour chaque personne la liste des commissions auxquelles elles appartiennent.

Réponse : L'information sera transmise à la cellule communication afin de faire les modifications sur le site internet de la commune.

  - Pour le distributeur de pains de la commune, le boulanger ne paye pas de loyer, ni d'électricité, contrairement aux friteries. Monsieur Marc MERLIN suggère de demander à l'entreprise de prendre en charge l'électricité à minima.

Réponse : Il n'a pas été clairement établi que les frais d'électricité serait pris en charge par le boulanger, quant à la location de l'emplacement, la majorité refuse catégoriquement d'appliquer un loyer pour deux raisons : C'est un service rendu à la population du village suite à la fermeture de la boulangerie et le pain est un produit de 1ère nécessité.

  - Quand sera filmée la réunion de Conseil Municipal ?

Réponse : La majorité est contre, car elle estime que cela ne servira pas à grand-chose.

  - Sujet abordé par Monsieur Marc MERLIN lors de la commission « Travaux » qui souhaite savoir pourquoi certaine association dispose des services de la Commune, comme la tonte des jardins ?

Réponse : Seule la petite partie de 10 m² de pelouse située à l'arrière du bâtiment communal loué à la Maison des Assistantes Maternelles « Caprices d'Enfants » est tondue par les ouvriers communaux. Ce travail, réalisé lors des tontes adjacentes sous la halle ou après la tonte du terrain de football leur prend 2 minutes et est réalisé pour les enfants, sur un bien qui est, ne l'oublions pas, communal. C'est un service rendu pour aider, effectivement gratuitement.

Fin de séance à 21 h 45

Flines-lez-Mortagne, le 6 août 2020

MAIRIE de FLINES-LEZ-MORTAGNE (Nord)

Le Maire

B. LEBRUN VANDERMOUTEN